République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 23 octobre 2023

~~~~

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2023 DÉCISION MODIFICATIVE N° 1.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 23 octobre 2023 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 13 octobre 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, Mme Josette CUTANDA, M. Anthony GARCIA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. Jean-François SOTO, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON, Mme Marie-Françoise NACHEZ - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN.

Procurations

M. Jean-Pierre PUGENS à M. Anthony GARCIA, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Jean-Marc ISURE à M. José MARTINEZ, Mme Martine LABEUR à Mme Christine DEBEAUCE, Mme Valérie BOUYSSOU à Mme Marie-Hélène SANCHEZ.

Excusés M. Claude CARCELLER.

Absents M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum: 25	Présents : 40	Votants: 46	Pour : 46 Contre : 0	
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			Abstention : 0 Ne prend pas part : 0	

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13;

VU la délibération n° 3054 du 12 décembre 2022 adoptant le budget primitif 2023 du budget annexe eau potable ;

VU la délibération n° 3218 du 19 juin 2023 adoptant le budget supplémentaire 2023 du budget annexe eau botable :

VU l'instruction budgétaire et comptable M49;

VU l'avis favorable à l'unanimité du conseil d'exploitation en date du 21 septembre 2023 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe eau potable 2023 de la section d'exploitation au sein des chapitres 011, 67,70, 013 et 77,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section d'exploitation :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : il est proposé d'augmenter les crédits en dépenses sur l'article 604 d'un montant de 150 000 € afin de tenir compte de l'évolution des travaux de raccordement réalisés. Il est aussi nécessaire d'augmenter les prévisions budgétaires sur les achats de matières et fournitures pour 80 000 € et sur la sous-traitance pour 50 000 €.
- Chapitre 67 « Autres charges exceptionnelles » : il est proposé d'augmenter les crédits en dépenses sur l'article 6718 d'un montant de 10 000,00 euros afin de constater la subvention versée au CELADON pour 4 000 € et les annulations sur rôles de l'année.
- Chapitre 70 « Produits des services et ventes diverses » : il est proposé d'augmenter les crédits en recettes sur l'article 704 d'un montant de 165 000 € pour la facturation des travaux de raccordement, et à l'article 70111 un montant de 41 000 € pour la vente d'eau.
- Chapitre 013 « Atténuations de charges » : il est proposé d'augmenter les crédits en recettes sur l'article 64198 d'un montant de 32 000 € pour constater les remboursements des assurances du personnel et des Indemnités Journalières.
- Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : il est proposé d'augmenter les crédits en recettes sur l'article 7718 d'un montant de 46 000,00 euros afin de constater les remboursements de taxe sur la consommation d'électricité et les pénalités sur marchés perçues.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la décision modificative n° l ci-annexée avec une augmentation de crédits en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de + 284 000,00 €.

Transmission au Représentant de l'État N° 3297
Publication le 24 octobre 2023
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 24 octobre 2023
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20231023-14102-BF-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la

Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

Secrétaire de séance

Marie-Hélène SANCHEZ

RAPPORT	COMPÉTENCE				
Rapporteur :					
BUDGET ANNEXE EAU 2023 DECISION MODIFICATIVE N°I					
SECTION DE FONCTI	ONNEMENT				
011 – 604 « Achats d'études et de prestations»	+ 150.000,00 €				
011 – 6068 « Autres matières et fournitures »	+ 80.000,00 €				
011 – 611 « sous-traitance»	+ 44.000,00 €				
67 – 6718 « Charges exceptionnelles »	+ 10.000,00 €				
70 - 704 « Produits des services – travaux »		+ 165.000,00 €			
70 – 70111 « vente d'eau »		+41.000,00 €			
013 – 64198 « autres remboursements »		+ 32.000,00 €			
77 – 7718 « autres produits exceptionnels »		+ 46.000,00 €			
TOTAUX	284.000,00 €	284.000,00 €			



BA 2023 EAU POTABLE - DECISION MODIFICATIVE N°1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	274 000,00
012	Charges de personnel	
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionelles	10 000,00
042	Dotation aux amortissements	
002	Résultat d'exploitation reporté	
DEPENSES DE L'EXERCICE		284 000,00

	RECETTES		
002	Résultat d'exploitation reporté		
013	Atténuation de charges	32 000,00	
70	Produits et ventes diverses	206 000,00	
75	Autres produits de gestion courante		
77	Produits exceptionnels	46 000,00	
042	Subventions d'investissement		
	RECETTES DE L'EXERCICE	284 000,00	